



NOTE DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Projet d'arrêté préfectoral portant organisation de la destruction des spécimens du genre *Ancistrus* présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du Code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion

Contexte et objectifs du projet de décision :

Le projet de décision a pour objet l'éradication des spécimens du genre *Ancistrus* présents dans le milieu naturel, au titre de l'article L411.8 du Code de l'environnement, sur le territoire de La Réunion.

Date et lieux de consultation :

En application de la loi n°2012-1460 du 27 décembre 2012 relative à la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7 de la Charte de l'environnement (1), le projet a été proposé à la participation du public du 12 juillet au 1^{er} août 2025 inclus (21 jours) :

sur le site internet de la Préfecture de La Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.gouv.fr/>

et sur le site internet de la DEAL Réunion à l'adresse suivante :

<http://www.reunion.developpement-durable.gouv.fr>

Les observations ont pu être faites directement en ligne sur le site de la préfecture de La Réunion.

Synthèse des avis exprimés par le public :

Aucun avis n'a été émis. La consultation publique n'amène donc aucune modification de l'arrêté.